

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LES CONSEILS PROVINCIAUX SUR LES TRANSFERTS DE CRÉDITS : RELATIONS DE COLLABORATION

Le présent protocole d'entente est conclu en Octobre 2014 entre l'Alberta Council on Admissions and Transfer (ACAT), le British Columbia Council on Admissions and Transfer (BCCAT), le Conseil sur les accords de transfert du Nouveau-Brunswick (CATNB) et le Conseil pour l'articulation et le transfert - Ontario (CATON).

Les parties susmentionnées sont toutes d'avis que le transfert de crédits et la mobilité des étudiants constituent des éléments essentiels de leur système d'éducation postsecondaire provincial respectif. Chaque année, de nombreux étudiants choisissent de changer d'établissement postsecondaire parce qu'ils estiment que l'accès à différentes expériences postsecondaires contribue à la réussite de leur éducation et de leur carrière future. Les établissements postsecondaires doivent donc répondre de plus en plus aux demandes des étudiants qui désirent savoir quels crédits leur seront accordés pour les études préalables et qui s'attendent à voir reconnus certains acquis pertinents aux programmes d'études choisis.

Ainsi, le présent protocole d'entente vise à ce que les quatre conseils provinciaux responsables du transfert de crédits et de la mobilité des étudiants se concertent pour en arriver à l'amélioration de ce service de transfert de crédits d'enseignement supérieur et de mobilité des étudiants au sein d'une même province et d'une province à l'autre, et ce, à l'échelle pancanadienne. Pour faciliter l'atteinte de cet objectif, les parties devront se consulter, s'échanger des renseignements et se mettre d'accord sur des projets de collaboration et des initiatives de communication pertinents. Elles verront à améliorer les canaux d'information pour les étudiants, aideront les établissements à créer de nouvelles voies d'accès et participeront à la recherche et à la collecte des connaissances afin de mettre sur pied un processus de transfert de crédits et de mobilité des étudiants pancanadien exhaustif et transparent. La relation entre l'ACAT, le BCCAT, le CATNB et le CATON respectera les principes de confiance et de communication ouverte tout en témoignant d'une compréhension et d'une appréciation mutuelles des valeurs et des forces de chacun ainsi que de leur responsabilité principale de supervision des transferts et de l'articulation dans leur province respective.

L'ACAT, le BCCAT, le CATNB et le CATON acceptent de collaborer dans le but d'améliorer la compréhension et de faciliter les pratiques efficaces de transfert de crédits et de mobilité des étudiants d'une province à l'autre et à l'échelle pancanadienne. De plus, les parties conviennent qu'en assumant un rôle de leadership collectif plus important dans le transfert de crédits et la mobilisation des étudiants à l'échelle pancanadienne, elles parviendront à faciliter et à harmoniser, le cas échéant, les différentes initiatives qui sont en cours et les nouvelles qui se présentent de temps à autre.

À cette fin, les quatre organismes provinciaux acceptent d'adopter une approche coordonnée lorsqu'ils travaillent avec d'autres organismes qui prennent part aux discussions et à l'exécution de certains projets de transfert de crédits et de mobilité des étudiants au Canada. Les organismes peuvent comprendre, sans s'y limiter : Collèges et instituts Canada, l'Association des registraires des universités et collèges du Canada, l'Association des universités et collèges du Canada, le Conference Board du Canada, le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), le Western Canadian Consortium on Admissions and Transfer, le Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts ainsi que différents établissements et provinces et territoires.

Les domaines de collaboration future entre les parties, qui seront soumis à l'approbation des conseils respectifs, peuvent notamment comprendre les suivants :

- la promotion du protocole d'entente et des projets en partenariat sur le site Web de chaque conseil;
- les mises à jour et communications annuelles communes sur les progrès réalisés aux chapitres du transfert de crédits et de la mobilité des étudiants dans chaque province et à l'échelle pancanadienne;
- le renvoi, dans les documents de planification et de reddition de comptes de chaque conseil, aux collaborations pancanadiennes et aux mesures à prendre conjointement dont ils ont convenues;
- la publication d'ententes d'articulation et de transfert de crédits que les établissements membres de chaque province ont conclues avec d'autres établissements postsecondaires d'autres provinces (avec l'approbation des établissements membres concernés);
- la recherche de collaborations possibles sur une base bilatérale ou multilatérale;
- la création et l'échange de données et d'information interprovinciales liées aux voies d'accès, à la mobilité des étudiants et au transfert de crédits, lorsque possible et approprié;
- la promotion commune des conférences, des événements et des occasions de perfectionnement professionnel des autres parties.

Le présent protocole d'entente entre en vigueur à la date mentionnée ci-dessus et restera en vigueur jusqu'à ce que les parties y mettent fin d'un commun accord ou qu'un des organismes présente un préavis écrit d'au moins trente (30) jours aux autres organismes. **Nonobstant ce qui précède, l'ACAT, le BCCAT, le CATNB et le CATON** devront examiner le présent protocole d'entente deux fois par an afin de veiller à ce qu'il reflète correctement les objectifs et les aspirations des parties.

Signatures



Robin Fisher, président
Alberta Council on Admissions and Transfer (ACAT)

2 October 2014
Date



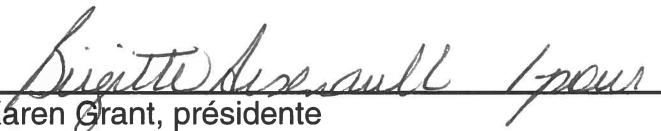
Roger Barnsley, coprésident
BC Council on Admissions and Transfer (BCCAT)

3 October 2014
Date



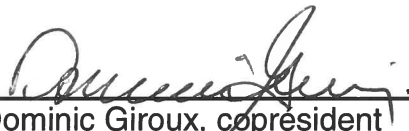
Rob Fleming, coprésident
BC Council on Admissions and Transfer (BCCAT)

2 October 2014
Date



Karen Grant, présidente
Conseil sur les accords de transfert du Nouveau-Brunswick (CATNB)

20 October 2014
Date



Dominic Giroux, coprésident
Conseil pour l'articulation et le transfert - Ontario (CATON)

October 15, 2014.
Date



Glenn Vollebregt, coprésident
Conseil pour l'articulation et le transfert - Ontario (CATON)

Oct 15, 2014
Date